

Nominations, ordinations, certifications.



Certains imams ont fréquenté des instituts ou des universités dans des pays arabes, d'autres particulièrement ceux qui exercent en France ont parfois étudié au Maghreb, voire en Turquie.

Il y a plusieurs instituts de théologie musulmane en France, dont un qui forme de nombreux imams salariés à La Réunion.

Il faut savoir que souvent les imams ne sont pas salariés. On peut aussi se former à l'université à une approche critique des textes. En 2019, il y a deux femmes imam en France.



Le prêtre suit un cursus au grand séminaire de philosophie et de théologie, et est ensuite ordonné par l'évêque.

De nos jours, les évêques sont nommés par le Saint-Siège, cette règle connaissant des exceptions, comme en France pour l'évêque aux armées qui est fonctionnaire, et pour l'archevêque de Strasbourg et l'évêque de Metz, qui sont nommés formellement par le Président de la République française.

Le Collège cardinalice ou Collège des cardinaux, appelé autrefois Sacré Collège, est l'ensemble des cardinaux de l'église catholique. Il est présidé par un doyen. Le nombre de cardinaux, qui a varié au cours de l'histoire, a atteint 228 en 2016, sous le pontificat de François.

Les cardinaux élisent le pape en conclave, celui-ci est élu dès l'ors qu'il recueille les 2/3 des votes.



Il y a deux cursus : Dans le traditionnel un élève étudie sous l'autorité d'un maître.

Chez les libéraux double cursus universitaire et d'études juives sanctionné par un diplôme. (Londres et Berlin) . Delphine Horvilleur, une des femmes rabbins françaises a étudié à Jérusalem et New-York.

On y apprend la Théologie, philo, sciences sociales. 5 ans après le Master 2.



Le ministère pastoral requiert dans la plupart des Églises protestantes ou évangéliques d'être titulaire d'un master professionnel délivré par les facultés de théologies (il y en a 6 en France).

Quelques Églises ne demandent que des formations sur 2 ans dans des Instituts bibliques. D'autres Églises demandent à un candidat au ministère de faire un « stage » de près de 5 ans auprès d'un pasteur.

Toutes les Églises ont une « commission des ministères » (*ou d'examen*) qui accompagne les candidats durant leurs études, ouvre la possibilité après discernement collectif d'une exercice probatoire généralement de 2 ans avant décision finale pour agréer ou non l'accession au ministère pastoral de plein exercice.

Ce sont les Conseils des Églises locales qui agréent la candidature d'un pasteur qui devient membre de droit du conseil en question. Le principe est le suivant : nul ne peut imposer un pasteur à une Église, nul ne peut imposer une Église à un pasteur.



Etudes universitaires et certifications (CAPES, agrégation, doctorat)